

## DOSSIER DE PRESSE

# LA PRÉVENTION CONTRE LA DENGUE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS



**DÉBARRASSEZ-VOUS DES EAUX STAGNANTES**



**UTILISEZ DES RÉPULSIFS ET PORTEZ DES VÊTEMENTS LONGS**



**EN CAS DE FORTE FIÈVRE, CONSULTEZ UN MÉDECIN**

# LE CONTEXTE ACTUEL

La Guadeloupe a connu en 13 ans, 5 épidémies majeures d'arbovirus qui ont été à l'origine de dizaines de décès et de centaines d'hospitalisations. Les experts prévoient une dégradation de la situation dans les années à venir.

Depuis le début de l'épidémie 2023 qui a été déclarée fin juillet, on ne compte pas moins de 419 passages aux urgences pour suspicion de dengue et sont recensés 16 cas graves dont 5 concernant des enfants.

Par ailleurs, 5 décès directement imputables à la dengue ont été recensés. L'épidémie continue sa progression sur l'ensemble du territoire. Aucune commune de l'archipel n'est épargnée comme cela a été rappelé le 1er septembre 2023, à l'occasion du comité de gestion présidé par le Préfet.

Le sérotype DEN-2 a été identifié. C'est le même qui a circulé pendant la longue épidémie de dengue de 2019-2021.

Au 03 octobre 2023, le nombre de cas cliniquement évocateurs de dengue sont plus élevés sur les communes de Vieux-Habitants, Basse-Terre et Capesterre-Belle-Eau au cours des quatre dernières semaines.

Face à cette épidémie et au regard de la constante augmentation des cas sur tout le territoire, la stratégie mise en place par l'ARS de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy prévoit à ce stade de l'épidémie, la réalisation des enquêtes chez les cas graves et les cas pédiatriques.

**CONTRE LA DENGUE**  
**TCHOUÉ MOUSTIKLA**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

ars  
Agence de Santé  
Guadeloupe  
Saint-Martin  
Saint-Barthélemy

✉ : [ars971-lav@ars.sante.fr](mailto:ars971-lav@ars.sante.fr)  
☎ **INFOS : 0590 99 99 66**  
[www.guadeloupe.ars.sante.fr](http://www.guadeloupe.ars.sante.fr)

**LA DENGUE CIRCULE DANS VOTRE QUARTIER**

**#DENGUE ALERTE EPIDEMIE**

# LE DÉPARTEMENT OPÉRATIONNEL DE L'ARS EN CHARGE DE LA LUTTE ANTI-VECTORIELLE

---

L'ARS de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy est la principale entité en charge de la prévention des maladies humaines transmises par les moustiques en Guadeloupe.

Depuis 1955 et les réformes relatives à la gouvernance de la Lutte Anti Vectorielle (LAV), elle demeure l'unique opérateur des traitements insecticides au niveau régional et territorial à apporter également une réponse coordonnée de service public. Le service en charge est aidé en cela par des personnels mis à disposition par le Conseil Départemental de Guadeloupe et par les deux collectivités des Îles du Nord.

La Direction de la Sécurité Sanitaire de l'ARS est organisée en quatre services :

- Veille, Alertes et Vigilances,
- Planification et Exercices,
- Santé et Sécurité de l'Environnement Domiciliaire,
- Santé et Sécurité de l'environnement Extérieur.

Ces 4 services travaillent de manière concertée, notamment pour ce qui concerne l'alerte, la planification et la gestion de crise.

**Le Service Santé et Sécurité de l'Environnement Domiciliaire (SSED)** est organisé en deux départements :

- le Département 1 de « Lutte Anti Vectorielle (LAV) & Nuisances sonores »
- le Département 2 de « Lutte contre l'Habitat Indigne, Prévention des risques Monoxyde de Carbone, Amiante, Saturnisme & Qualité de l'Air Intérieur ».

C'est le Département de « Lutte Anti Vectorielle (LAV) & Nuisances sonores » qui réalise l'ensemble des missions dévolues à l'ARS en matière de lutte anti vectorielle. Il compte en son sein 15 agents et s'organise autour de quatre cellules techniques : une Cellule Prévention Leptospirose, une Cellule Logistique et Suivi des Conditions d'Hygiène et de Sécurité, une Cellule Traitement Alertes et Signalements et Cellule Surveillance Entomologique et de Recherche appliquée et de 2 Cellules Opérationnelles pour les interventions de terrain.

La thématique LAV fait également partie des compétences d'autres directions situées sur des sites géographiques différents (Marie-Galante et les îles du nord). Au total, en plus de la Guadeloupe proprement dite, la LAV est donc aussi l'affaire de 3 autres cellules opérationnelles.

# LES MISSIONS PRINCIPALES DU DÉPARTEMENT DE L'ARS EN CHARGE DE LA LUTTE ANTI-VECTORIELLE

---

Les missions principales du département 1 sont essentiellement :

- La lutte contre les insectes vecteurs de maladies humaines et la prévention de la leptospirose ;
- La réalisation, en liaison avec le service Veille Alertes et Vigilances de l'ARS, d'enquêtes entomo-épidémiologiques autour des cas de dengue ou des enquêtes environnementales autour des cas de leptospirose ;
- La prévention par la mise en œuvre d'actions de communication et de mobilisation sociale à l'attention de la population, de certains publics (professionnels) et des collectivités territoriales (animation territoriale) ;
- La surveillance entomologique du territoire, la mise en œuvre d'opérations de traitement insecticides par fumigation (au domicile des cas de dengue) et une action de conseil et d'expertise au cas par cas, auprès des collectivités territoriales et de la population (notamment sur demande d'intervention après des signalements « Moustiques »).

## **Focus sur les traitements intradomiciliaires :**

Les interventions autour des cas correspondent classiquement à des opérations de prévention en porte à porte dans les quartiers concernés (contrôle élargi).

Elles donnent lieu à des opérations de désinsectisation au domicile de la personne dans les délais les plus brefs (dans la mesure du possible 48h). Les pulvérisations insecticides intra domiciliaires (traitement par fumigateur DOBOL) sont également réalisées chez les cas suspects détectés sur le terrain lors de la progression pédestre des agents.

En définitive, l'intervention autour d'un cas génère en moyenne une demi-journée de travail pour contrôler et traiter son foyer ainsi que les maisons autour. Il est utile de préciser que le périmètre de contrôle s'élargit davantage en cas de détection du moindre autre cas confirmé ou présentant des symptômes suspects détecté dans le voisinage.

# LE VECTEUR DE LA DENGUE : UN MOUSTIQUE DOMESTIQUE

---

Le moustique *Aedes aegypti* vit près de nous. Il est de petite taille (environ 5 mm) de couleur noire, il porte des écailles blanches sur les pattes et sur le thorax qui forment un dessin en forme de lyre **à ne pas confondre avec l'*Aedes albopictus* dit « moustique tigre » qui n'est pas présent sur notre territoire.**

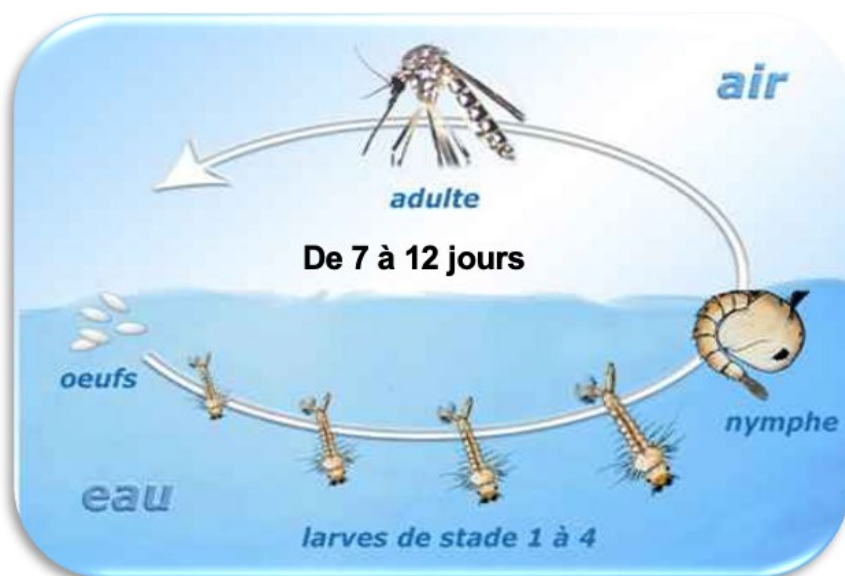
**L'*Aedes aegypti*  
est le seul vecteur de la dengue en Guadeloupe et dans la région caraïbe.**

L'*Aedes aegypti* se reproduit dans des petites collections d'eau claire que l'on appelle gîtes essentiellement artificiels créés par l'homme ou liés à l'activité humaine : objets divers, dessous de pots, vases à fleurs, déchets de consommations, fûts, gouttières, citernes,....

- **Il ne se développe pas dans la mangrove, en forêt.**
- Il résiste aux insecticides chimiques. Sa durée de vie est d'environ 1 mois à 2 mois.
- Il se déplace peu du lieu où il a pris naissance, sur une distance de cinquante à cent mètres.
- Seules les femelles piquent dans la journée, et plus particulièrement à l'aube et au crépuscule. C'est le moment où les femelles sont très agressives.
- La femelle transmet la maladie en piquant l'homme, 7 à 14 jours après s'être contaminée au cours d'un repas sanguin sur une personne malade. La piqûre est peu douloureuse et peut passer inaperçue.
- Il existe 4 sérotypes de dengue. Il n'y a pas de protection croisée entre eux. L'immunité procurée par l'infection est de longue durée.
- **Le sérotype 2 est plus particulièrement virulent (formes sévères). C'est le sérotype qui circule actuellement durant cette épidémie 2023.**

# LE CYCLE DE DÉVELOPPEMENT DU MOUSTIQUE AEDES AEGYPTI

Pour se développer, la femelle pond ses œufs (jusqu'à une centaine par ponte) à la surface d'une petite surface d'eau où sur des parois humides. Il y a 4 étapes : l'œuf, la larve, la nymphe et l'adulte.



## LA MALADIE

Elle se manifeste par des symptômes non spécifiques : fièvre généralement élevée de survenue brutale, courbatures, maux de tête, fatigue ...

Des troubles digestifs et une éruption cutanée peuvent apparaître également.

**Dans les cas les plus graves, certaines complications (dengue hémorragique ou dengue avec syndrome de choc) peuvent aboutir dans certains cas à une défaillance de l'ensemble des organes et conduire au décès.**

Il n'y a pas de traitement spécifique.

Éviter l'automédication.

Pas d'aspirine ou d'anti-inflammatoires.

Consulter un médecin en cas de fièvre persistante.

# LES ÉPIDÉMIES

Elles ont lieu environ tous les 2 à 4 ans.

| Tableau 1 |

Comparaison des caractéristiques des épidémies de 2005 à 2013, Guadeloupe [2] & [3]

Epidémies	2005 – 2006	2007-2008	2009-2010	2013-2014
Durée (semaines)	27	18	47	40
Nb estimé cas cliniques	11 500	19 000	43 800	15 250
Taux d'attaque	2,8%	4,7%	11%	3,7%
Nb hospitalisations	82	272	411	235
Taux d'hospitalisation	0,7%	1,4%	0,9%	1,5%
Nb formes sévères	39*	159*	92**	49**
Taux de sévérité	0,40%*	0,80%*	0,21%**	0,32%**
Nb décès	1	3	7	9
Taux de décès hospitaliers	1,2%	1,1%	1,7%	3,8%
Sérotypes majoritaires	DENV-4	DENV-2	DENV1	DENV4

\*Classification OMS 1997 ; \*\*Classification OMS 2009.

Épidémie de 2019 à 2021 : la plus longue

**78 semaines**

**23 590 cas**

**3 décès**

**Sérotype 2**

**218 hospitalisations**

# LES MOYENS DE PRÉVENTION CONTRE LE MOUSTIQUE

S'agissant des traitements insecticides, l'intensité des campagnes insecticides passées a généré des phénomènes de résistance chez les populations locales d'*Aedes aegypti* démontrés par l'Institut Pasteur de Guadeloupe. Les derniers essais insecticides de pulvérisation spatiale réalisés par le département en condition optimale ont mis en évidence de faibles pourcentages de mortalité (20 à 30%). L'efficacité des traitements adulticides péridomiciliaires est donc aujourd'hui très limitée.

Enfin, l'impact écologique de ces traitements n'est lui aussi pas sans conséquence pour les espèces aquatiques qui y sont très sensibles, mais aussi pour d'autres espèces d'insectes d'intérêt (abeilles) ou auxiliaires (coccinelles).

Pour toutes ces raisons, depuis plusieurs années l'action du Département de LAV s'intensifie sur la lutte par procédés mécaniques et de moins en moins chimiques ; surtout au regard des interdictions successives de certaines molécules au niveau européen (et donc des obligations à obtenir des dérogations).

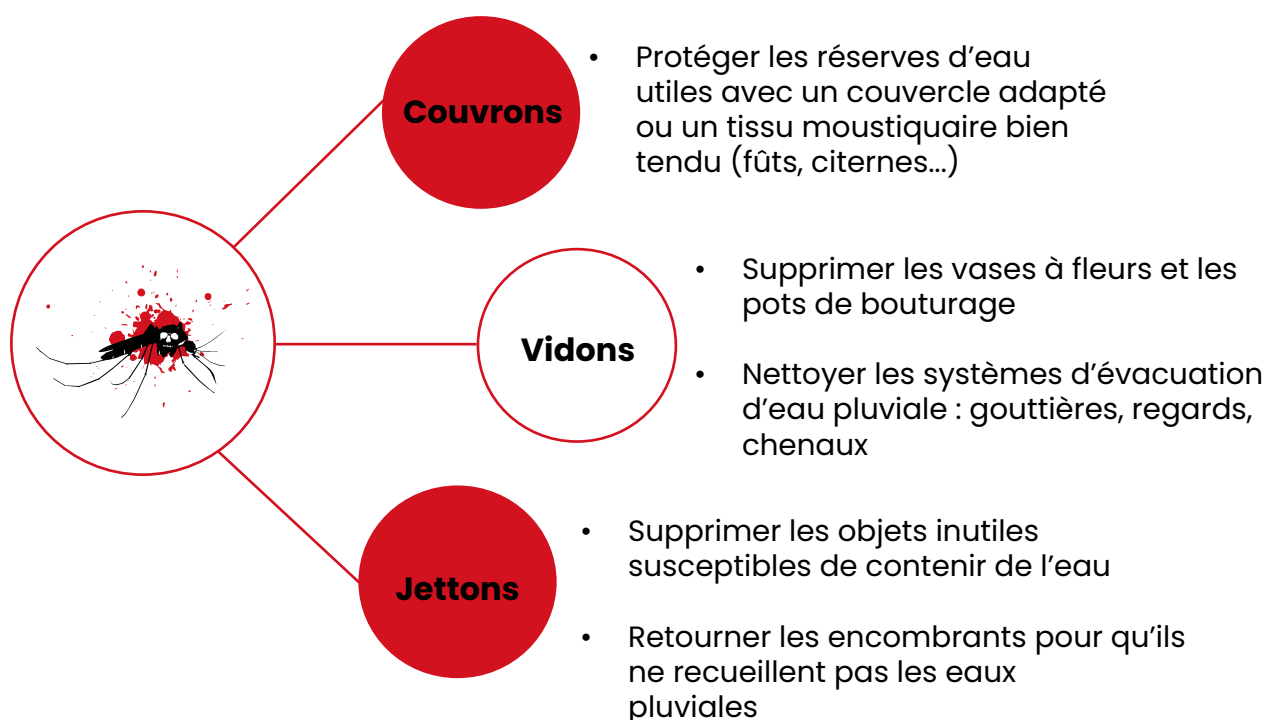
La stratégie a été actée par tous, ceci constitue une opportunité pour accélérer le développement d'une réelle lutte intégrée privilégiant les alternatives non chimiques, mais qui n'est possible qu'avec une **mobilisation forte des acteurs principaux de la prévention : les populations humaines et les collectivités territoriales.**

2 niveaux d'action :

- Individuel
- Collectif

**1.** La lutte énergique collective contre le vecteur : il est constaté que 90 % des gîtes de reproduction de l'*Aedes aegypti* peuvent être éliminés sans recourir à des produits chimiques

**La lutte larvicide est donc le meilleur moyen de lutte contre le vecteur.**





## 2. La protection individuelle est également essentielle et complémentaire

- Se protéger : avoir des moustiquaires dans la maison, systématiquement pour les femmes enceintes, les enfants, les personnes fragiles,
- Utiliser des crèmes ou sprays répulsifs dès l'apparition des symptômes pour ne pas infecter des moustiques sains,
- Utiliser des raquettes électriques, des diffuseurs d'insecticides électriques.

La mobilisation générale des populations et des collectivités est primordiale, conformément aux **plans communaux de prévention contre la dengue et de lutte contre les moustiques (PCLM)**.

# LES PLANS COMMUNAUX DE PRÉVENTION CONTRE LA DENGUE ET DE LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES (PCLM)

---

Ces plans visent à organiser, planifier, graduer et prioriser les actions à mettre en œuvre à l'échelon communal voire intercommunal. Le plan communal de lutte contre les moustiques et prévention des maladies vectorielles est donc l'outil d'animation territoriale en santé par excellence, développé depuis 2009 par l'entité en charge de la LAV à l'ARS, pour accompagner les collectivités dans leur gestion spatiale et calendaire de la prévention des maladies vectorielles.

Il s'agit ainsi pour l'ARS :

- d'accompagner les services communaux à veiller à limiter la prolifération de moustiques sur leur territoire,
- et de développer la culture de la prévention des arboviroses, des maladies transmises par les moustiques,

via des actions de prévention en fonction des périodes de l'année (climatologie) ou en réponse à un contexte épidémiologique ou entomologique particulier.

Ce plan communal permet en outre, avec les collectivités de mettre place des actions quant à :

- La communication de proximité, dans l'aller vers ;
- La communication dans le milieu scolaire ;
- La gestion des déchets à risques ;
- L'accompagnement des personnes défavorisées via les CCAS ;
- Le contrôle des gîtes aériens ( ex : gouttières, regards, ... ) ;
- L'entretien des réseaux hydrauliques ;
- L'entretien des cimetières.

# RAPPELS DES ACTEURS DE LA LAV

---

**Le Préfet** assure la présidence du comité de gestion, instance décisionnelle du Programme de Surveillance, d'Alerte et de Gestion des Epidémies (PSAGE), qui réunit les différents acteurs concernés par la lutte contre les arboviroses et coordonne les réponses et les mesures de lutte.

**Le Président du Conseil Départemental** participe à la définition des stratégies départementales de lutte contre les moustiques.

**L'Agence Régionale de Santé de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy** exerce les missions de veille sanitaire en matière de surveillance épidémiologique et entomologique en liaison avec la Santé Publique France qui lui apporte son appui technique et son expertise.

Les 3 acteurs précités mettent en œuvre les actions d'information et d'éducation sanitaire de la population.

**Les communes** ont un rôle majeur à jouer, compte tenu de leur proximité avec la population, de leur connaissance particulière de leur territoire dont les zones sensibles à la prolifération de moustiques. Conformément au décret du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles, qui renforce les missions dévolues aux maires en matière de lutte antivectorielle, dans le cadre de leurs compétences en matière d'hygiène et de salubrité, le maire doit « **agir aux fins de prévenir l'implantation et le développement d'insectes vecteurs sur le territoire de sa commune** ». Il doit donc participer activement à la mobilisation de ses administrés, la lutte contre ce moustique requérant une mobilisation forte des personnes susceptibles d'héberger des gîtes larvaires ou d'être en contact avec la forme adulte de ce moustique.

**Les propriétaires publics et privés, locataires ou occupants** à quelque titre que ce soit sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour supprimer les gîtes larvaires d'*Aedes aegypti*.

**Les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre, les entrepreneurs de travaux publics et privés** doivent, pour la conception des ouvrages, la conduite et la finition des chantiers, prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la création de gîtes larvaires d'*Aedes aegypti* et pour les supprimer le cas échéant.

# FÒ TOUT MOUN SANBLÉ POU BARÉ VIRIS-LA !

## Les gestes qui éliminent les moustiques



### Empêcher leur développement

C'est dans l'eau que les œufs des moustiques se développent, sans eau pas de moustiques.

Des gestes simples pour éviter le développement des moustiques.



## Les gestes qui nous protègent



### Éviter de vous faire piquer

C'est par sa piqûre que le moustique transmet le virus de la dengue.

Adoptez les bons gestes !



### CONTACT PRESSE

Loïc BAUDUIN

0690 96 24 22

[ars.guadeloupe@citronmer.com](mailto:ars.guadeloupe@citronmer.com)